



Remboursement prime d assurance

Par emicorsica

bonjour, étant salarié dans une entreprise de l automobile depuis 05/1990 et agent de maitrise dans la meme entreprise depuis 01/2004 j avais souscrits une assurance maintien des revenus auprès de la GPM au début de mon emploi or je viens d apprendre que mon entreprise avait souscrit aussi une assurance similaire couvrant le maintien de salaire en cas de maladie ou accident auprès de la caisse de prévoyance IRP Auto,j ai donc demandé la résiliation de mon contrat auprès de la GPM ,puis je prétendre au remboursement des primes versées .
merci pour votre réponse

Par jury34

Bonjour,

En principe non, vous ne pouvez que résilier.

Cordialement